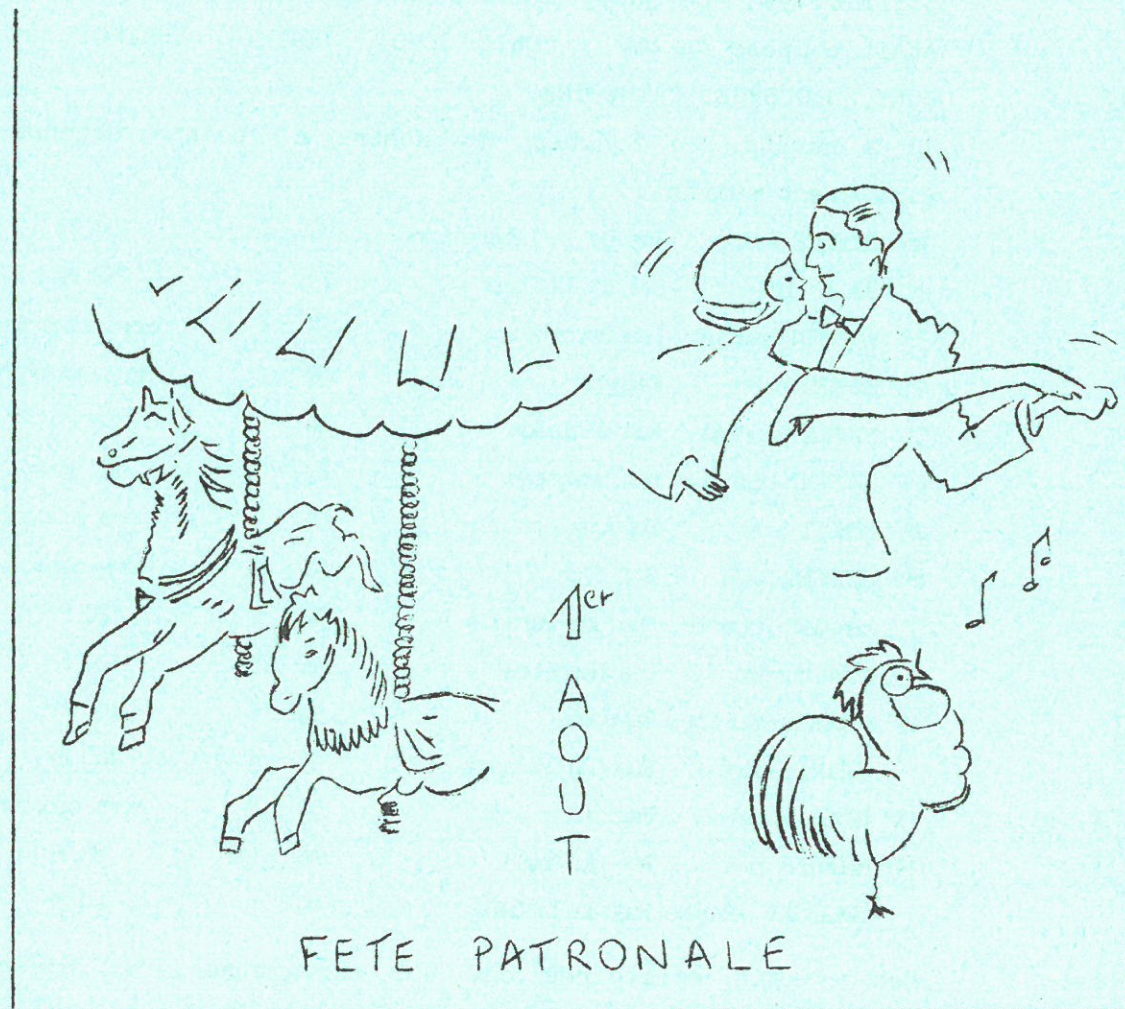


ENTRÉE-NOUS.

THIAYVILLE SUR MEURTHE AOUT 93 N° 307

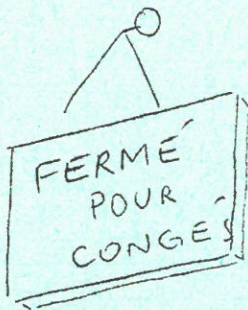


**** NOTRE PAIN QUOTIDIEN ****

La boulangerie MULLER sera fermée du lundi 30 août inclus au lundi 27 septembre inclus.

Un dépôt de pain fonctionnera en Mairie selon les modalités suivantes:

- ouverture de 9h15 à 11h00
- inscription des commandes le dimanche 29 août
- paiement du pain lors de la commande



**** MAISONS FLEURIES ****

Le jury communal a parcouru les rues de la commune le 18 juillet 1993. Le jury, présidé par Mme Marie-Thérèse GEORGES, était composé de Mmes. CUNY, OLIOT, VAUTRIN, Y.BENOIT et Mrs DONY, D.GEORGE, CATHERINE.

Il a arrêté, en fonction du nombre de points obtenus, le classement suivant:

1er	DEMANGE André	Rue de la Libération	74 points	300 Fr
2°	COLIN Lucien	Rue de la Côte	73 "	250 Fr
3°	VAUTRIN Bernard	Les Hayottes	69 "	Hors concours
4°	ERHARD Roger	Fagnoux	68 "	Hors concours
5°	MICHEL Georges	Rue d'Alsace	64 "	200 Fr
6°	LAURENT Michel	Les Hayottes	63 "	150 Fr
7°	BENOIT Yvette	Fagnoux	59 "	Hors concours
8°	GEORGES Jean	Bellevue	58 "	Hors concours
9°	LEMAIRE J-Marie	Rue Gal Paradis	55 "	120 Fr
	KOPP Gérard	Les Hayottes	55 "	120 Fr
11°	COUTRET Maurice	Fagnoux	53 "	100 Fr
	MARCOT André	Rue Gal Paradis	53 "	100 Fr
13°	PAVOZ Alain	Fagnoux	50 "	Hors concours
14°	MAGNIER Yves	Rue du Moulin	49 "	80 Fr
	SOLINSKI Georges	Rue de la Gare	49 "	80 Fr

Des efforts méritoires ont été enregistrés. Il n'est pas possible de citer tous ceux qui ont contribué à l'agrément de cadre de vie quotidien. Qu'ils en soient remerciés et que ceux qui n'ont pas été primés persévèrent. Merci aussi aux employés communaux qui entretiennent les bacs à fleurs et assurent la propreté des rues. Le jury d'arrondissement visitera prochainement notre village et appréciera les efforts de chacun.

Merci à tous et continuons!



**** RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS ****

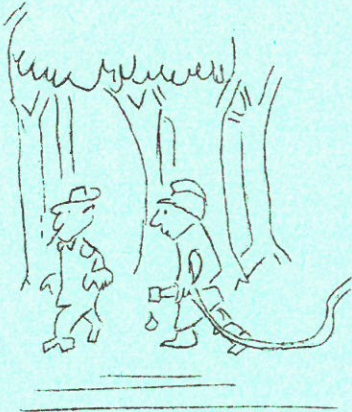
N'oubliez pas

Les objets ménagers encombrants seront ramassés le 11 août 1993. Pensez à les sortir la veille au soir.

**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

4 sept. Soirée cochonnet à LACHAPELLE Foyer Rural
26 sept. Assemblée générale (à THIAVILLE) Foyer Rural

**** SOYEZ NATURE ****

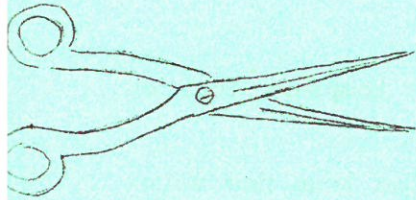


La forêt, c'est surtout un splendide monument de piliers et de voûtes que la Nature a mis 20 ans, 100 ans ou plus à construire. Il suffit d'un mégot oublié, d'un feu mal éteint, d'un morceau de verre cassé qui concentre les rayons du soleil, pour tout anéantir.

La forêt ... respectez la pour la joie de tous.

**** LES PARENTS DOIVENT LE SAVOIR ****

Ne confiez pas vos ciseaux aux enfants. Pour leurs jeux, notamment le découpage, il existe des ciseaux spéciaux pour enfants à bouts arrondis.

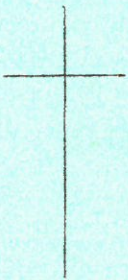


**** LA VIE DU VILLAGE ****

Décès: M; André BAYARD, domicilié 2 rue de la Libération et hospitalisé à RAON-L'ETAPE depuis plusieurs années est décédé le 16 juillet à l'âge de 92 ans.

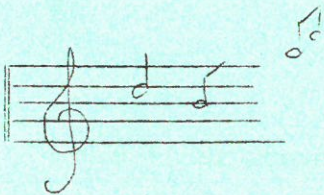
Il était le doyen de THIAVILLE.

A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.



**** A QUI SUIS-JE ? ****

Trouvée il y a trois semaines environ par Mme BARP, rue de la Côte, on m'a remis à la Mairie où j'attends que mes maîtres me récupèrent. Je suis une jolie perruche et on m'a baptisée "Cacahuète".



** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

SAPEURS POMPIERS

Contrairement à l'avis précédent, le concours de manoeuvres des CPI s'est déroulé le samedi 19 juin à TOMBLAINE.

Ce dernier consistait à effectuer une manoeuvre de sauvetage par l'extérieur au moyen de cordage. Notre équipe était composée de KOFFOLT Michel, GEORGE Dominique, HUMBERT Roger, ZINUTTI Gilles et s'est classée 5°.

Classement général:

1er TUCQUEGNIEUX	7'16
2° CHANTONEL	7'49
3° CHAMPENOUX	7'50
4° WAVILLE	7'57
5° THIAVILLE	8'07
6° VANNES LE CHATEL	8'59
7° TRIEUX	9'04
8° VITERNE	9'37

G.D.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Un don de 204 francs a été fait à l'Amicale des Sapeurs Pompiers lors du mariage DURAND-BRICE.

Nous remercions les généreux donateurs et leur souhaitons tous nos voeux de bonheur.

FOYER RURAL

Après un mois de vacances le foyer rural vous propose pour septembre:

- 1er SEPTEMBRE -SORTIE AQUADROME
- UNE SOIREE THEATRE "LE LAVOIR" Présenter par le FOYER DE SOMMERVILLER
- Le 29 septembre organisé par l'ADEPPB une sortie visite d'usine (BATA)
Transport par véhicules particuliers.
- 25 SEPTEMBRE ASSEMBLEE GENERALE

Vous êtes tous cordialement invités à ces manifestations.

BONNE VACANCES ET A BIENTÔT

CANAL MYRTILLE

L'Association fut créée le 19 février et a déposé ses statuts le 19 mars. Une demande de fréquence est en cours auprès du conseil supérieur de l'Audiovisuel.

L'objectif est l'animation du secteur de Thiaville comprenant Lachapelle, Bertrichamps, Raon l'Etape et Baccarat.

Le principal souhait de l'équipe est de travailler avec les associations locales, car si nos buts sont différents, nous pouvons être complémentaires.

La 1ère Assemblée Générale s'est déroulée le dimanche 6 juin en présence de Mrs JACQUEL Maire de Thiaville et M. MERCY Maire de Lachapelle.

Après l'allocution du Président qui présenta les Voeux de l'équipe, M. JACQUEL exprima son contentement sur la création d'une nouvelle association et présenta ses meilleurs voeux de réussite.

Un appel fut fait pour grossir le groupe.

Ainsi se sont inscrits 9 nouveaux membres, Canal Myrtille rassemble alors 16 personnes.

En sa réunion du 23 juin le bureau fut constitué :

- COUTY Jean Président
- FRICOT Thierry Vice Président
- BAYET Aurore Trésorière
- CHAXEL Christiane Secrétaire

Plusieurs points furent discutés notamment le projet concernant les programmes, et le budget.

Les tâches furent réparties entre les membres.

Le souhait de l'équipe est la mise en place d'émissions pour tout public et pour tous âges.

JC - CC

TENNIS DE TABLE

La saison 92-93 s'est achevée sur le bilan suivant : Aucune Montée ; Aucune Descente.

La première équipe, malgré sa qualification pour les Barrages n'a pu défendre ses Chances.

En effet, un joueur s'étant blessé au poignet et un autre n'ayant pas jugé utile de gaspiller une journée de soleil (joueur qui avait d'ailleurs signé sa mutation pour RAON, la veille), l'équipe ne pouvait plus prétendre à l'accession. Elle reste donc au même niveau que la deuxième équipe qui s'est maintenue de justesse.

Quant à la troisième équipe, qui avait terminée à la première place de son groupe et qui devait rejoindre les 2 premières, le Club a décidé de la laisser à ce niveau (en Dép. 2). On pouvait craindre en effet, qu'avec 3 équipes en Dép. 1, une de celles-ci ferait de trop longs déplacements (départs plus de 2 Heures avant le match et retour après 20 Heures pour des matches à 15 Heures.) Les joueurs de cette équipe qui ont prouvé qu'ils avaient le niveau supérieur rejoindront la deuxième équipe (trop souvent incomplète l'an dernier). La quatrième équipe, avec 13 défaites en 13 matches, ne pourra qu'améliorer son "score" l'an prochain.

Un seul joueur quitte le Club (JANOT Cyrille pour RAON, son ancien Club) mais 2 autres joueurs (3 classements supérieur au sien) viennent renforcer le Club. Leurs noms seront communiqués lors de l'Assemblée Générale du Club, le Vendredi 27 Août à 20 H 30 à l'Annexe du Foyer Rural.

Toute personne désirant pratiquer le Tennis de Table sera la bienvenue. Les inscriptions décideront du nombre d'équipes engagées en Championnat (3 ou 4). Chaque joueur devra se munir d'un chèque ou d'argent liquide pour régler sa licence. Plus vite celles-ci seront remplies, plus vite le Club les recevra.

Reprise de l'entraînement : le lendemain de l'Assemblée Générale

Dimanche 5 Septembre : Tournoi de RAON

25 et 26 Septembre : Première journée de Championnat

Entre ces 2 dates : Le traditionnel match amical face à Bertrichamps

Le samedi 3 juillet à 13 H à la Maternité de LUNEVILLE est né Romain SAUFFROY, fils de Mr et Mme Michel SAUFFROY (le sympathique capitaine de la première équipe et meilleur joueur du Club). Félicitations aux heureux parents et gros bisous de tous les joueurs à ce probable futur pongiste. C. B.

LA RECTIFICATION DU CHEMIN DE THIAVILLE A BERTRICHAMPS

A la suite du projet de reconstruction du pontceau et de la pose d'une buse, le 30 janvier I 894, à l'instigation de MM. DIDIER féculier et OLIOT maréchal-ferrant, le Conseil demande la rectification du chemin avec déplacement de la fontaine communale. M. DIDIER propose de céder gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement du nouveau chemin et M. OLIOT offre une somme de 40 F. Le Maire, Jean-Baptiste COLIN est contre cette demande, le Service vicinal n'est pas favorable à ce projet.

Des protestations s'élèvent : 33 habitants de Thiaville et 6 de Fagnoux (le dernier) qui étant dépourvus de fontaine en réclament une.

Une enquête commodo-incommodo a lieu du II au I3-I-I 895. Le commissaire-enquêteur, M. DALANCONTE, Maire de La Chapelle, rédige ses conclusions : reconstruction du pontceau, si le chemin est rectifié, achat du terrain à M. DIDIER et en même temps installation d'une fontaine à Fagnoux, enfin M. DIDIER pourrait être autorisé à exécuter à ses frais un léger déplacement de la fontaine sans toutefois nuire à son voisin, M. BOUDOT Joseph.

Le 15 janvier I 895, le Conseil passe outre et décide de réaliser le projet, le Maire, lui, reste sur ses positions.

Le 27 octobre I 895, le Conseil, à l'exception du Maire décide un emprunt de 630 F pour réaliser les travaux.

Le 26 mars I 896, la réunion du Conseil se termine dans la confusion, des insultes sont échangées, des conseillers quittent la salle de mairie.

Le Maire, sur les conseils de la Sous-Préfecture invite le sieur DIDIER à supporter entièrement à ses frais le déplacement de la fontaine (600^m). Celui-ci refuse et retire son offre de cession gratuite de l'assiette du nouveau chemin.

Le 27 mars I 896, 10 conseillers donnent leur démission qui n'est pas acceptée, vu la date proche des élections municipales.

Le II juin I 896, le projet est repris avec diverses réductions de dépenses.

Le 17 juin I 896, M. DIDIER donne à nouveau le terrain nécessaire pour rectifier le chemin et le I8 juin, le Conseil municipal disjoint du projet le déplacement de la fontaine.

Des complications surgissent avec M. PETITDEMANGE qui refuse de vendre à l'amiable une partie de son terrain nécessaire à la réalisation des travaux. On en arrive à la demande d'expropriation, M. PETITDEMANGE finalement accepte de traiter à l'amiable (II janvier I 897).

Le 26 septembre I 896, la Commission départementale des Travaux Publics décide : les travaux sont déclarés d'utilité publique mais la question du déplacement de la fontaine reste entièrement réservée.

Vu l'insuccès de l'adjudication publique, le Conseil demande le 16 mai I 897 l'autorisation d'un marché de gré à gré qui est accordée ; la Commune traite avec Jean Baptiste NOEL entrepreneur à La Chapelle le 11 juin I 897. Le ponceau est démoli.

Les travaux sont réceptionnés le 6 avril I 898.

En I 904, M. DIDIER Edmond féculier achète le sol de l'ancien chemin.

(25 F)